

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 18/03/2014**

L'an deux mille quatorze,  
Le dix-huit mars à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 10 Mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	04
Nombre de conseillers absents :	

**Etaient présents**, Mme GUERIN Denise, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme AUBRY Christine, Mme SAINT-PIERRE Valérie, Mme LECLERE Claudine, M. GIRARD Pascal, M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, M. ANGO Jacques-Vianney, M. JEANNOT Christophe

**Absents** :

**Absent excusé** : M. EL KHIDER Mustapha, Mme BLOT Laura,

**Pouvoirs** : M. RINALDI Serge à M. JEANNOT Christophe, Mme WINISDOERFFER Inès à Mme GUERIN Denise

**Secrétaire** : Mme SAINT-PIERRE Valérie

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL -SUPPRESSION DE POSTE (poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet : 20h/35h) N°14/39**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la démission, en date du 1<sup>er</sup> mars 2014, de l'agent qui occupait le grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (20h/35h).

Vu la délibération n°14/28 du 18/02/2014 créant un emploi permanent d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20h/35h) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet : 20h/35h

Considérant la saisine obligatoire du Comité Technique Paritaire (Centre de Gestion de la Marne) en date du 18/03/2014 pour la suppression du poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (20h/35h) – date de la prochaine séance du CTP : 17/04/2014

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

**DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 20h/35h à compter du 1 mai 2014,

**PRECISE** que la présente délibération sera exécutoire après l'obtention de l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 17/04/2014.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX

Le Maire,

Denise GUERIN